



Madame, Monsieur, Docteur,

Depuis deux décennies, les partenaires des projets de coopération transfrontalière en santé qui se rencontrent au sein des GEIE OFBS et LUXLORSAN se préoccupent de l'état d'avancement des coopérations et leurs perspectives.

Durant la programmation Interreg IV de l'Union européenne qui assure une légitimité et un soutien aux projets interrégionaux transfrontaliers, la coopération sanitaire a fortement progressé dans l'espace frontalier franco-belgo-luxembourgeois. Elle a su se doter d'une base légale à travers l'accord-cadre de coopération sanitaire. Grâce à ce dispositif, six territoires de santé transfrontaliers dénommés « ZOAST » ont été créés. A l'intérieur de ceux-ci, les patients peuvent accéder aux soins, sans obstacle administratif ni financier, de part et d'autre de la frontière dans les établissements désignés dans les conventions mises en œuvre à cet effet. De la sorte, les résidents des espaces frontaliers bénéficient d'un meilleur accès, à des soins de qualité, à proximité de leur lieu de vie. De plus, les structures hospitalières frontalières concernées collaborent au développement de ces dispositifs conventionnels en développant des synergies pour assurer une complémentarité de l'offre de soins des deux versants frontaliers.

Plus récemment, la coopération transfrontalière s'est étendue au champ médico-social avec la négociation, puis la signature et la ratification de l'accord cadre franco-wallon relatif à la prise en charge des personnes handicapées.

Dans le contexte économique actuel et, au lendemain de la transposition de la directive européenne sur les droits des patients en matière d'accès aux soins à l'étranger, il s'est avéré opportun d'organiser un colloque pour réfléchir et échanger sur l'impact de ces récentes évolutions pour les systèmes de santé et la coopération transfrontalière.

De plus, à l'heure de la conception d'un nouveau programme d'action Interreg qui est amené à prendre le relais des dispositifs antérieurs, le moment était propice

à l'interrogation sur le devenir de la coopération transfrontalière en santé durant la seconde partie de la décennie en cours.

Nous vous invitons très chaleureusement à participer à ce colloque qui rassemble des intervenants de grande qualité et qui nous permettra d'aborder de nombreuses questions essentielles pour l'accès aux soins des populations résidant dans les espaces frontaliers, les prestataires de soins, les établissements de soins et médico-sociaux, les organismes de planification et de financement des soins, les offices régionaux de la santé, les ordres des médecins, des pharmaciens et tous les acteurs en lien avec l'amélioration de la santé et du bien-être des populations dans l'UE.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le contenu de ce colloque dans le programme que nous vous adressons avec le présent courrier.

Vous serez accueilli au Comité des Régions, à Bruxelles, le 18 décembre 2013 dès 9 heure et, vous serez invité à prendre le lunch que nous avons réservé à l'intention des participants pendant la pause de midi.

L'inscription est gratuite et il n'y a aucune participation aux frais.

Vous pouvez enregistrer votre participation en vous rendant sur le site <http://www.santetransfrontaliere.eu> en cliquant dans le pavé « Actualités » sur « Systèmes de santé et coopération transfrontalière Colloque, Bruxelles 18-12-13 ». Une fiche d'inscription s'ouvrira. Vous n'aurez plus qu'à vous identifier en prenant soin de recopier les chiffres et les lettres apparaissant dans la partie inférieure gauche de la fiche puis en cliquant sur l'onglet envoyer.

En vous remerciant par avance de votre participation à nos travaux et dans l'attente de vous revoir ou de vous rencontrer pour la première fois, nous vous prions de croire, en nos sentiments dévoués.

Henri Lewalle

Président de l'OFBS

